



Direction de l'instruction publique et  
de la culture du canton de Berne  
Office des écoles moyennes et  
de la formations professionnelle  
Section des écoles moyennes

Kasernenstrasse 27  
3013 Berne  
+41 31 633 87 79  
mba.bkd@be.ch  
www.bkd.be.ch

Notre réf. : 2022.BKD.1817 / 983444

## **Notice pour le financement des échanges de classes linguistiques au degré secondaire II**

### **Situation initiale**

Étant donné que le canton de Berne est un canton bilingue et un canton-pont et compte tenu des demandes croissantes des protagonistes de la formation professionnelle de promouvoir les langues dans la formation professionnelle initiale, la Direction de l'instruction publique et de la culture ainsi que l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP) promeuvent les échanges de classes linguistiques au degré secondaire II.

### **Conditions pour l'obtention d'une contribution financière du canton**

Les échanges de classes linguistiques au degré secondaire II (GYM 1 comprise) au sein de la Suisse, par-delà les frontières linguistiques entre des classes alémaniques, romandes et italophones, peuvent bénéficier d'une contribution financière du canton comme suit :

- Si deux membres du corps enseignant accompagnent la classe lors de l'échange, il est possible de demander la prise en charge des frais de remplacement pour le deuxième membre du corps enseignant pendant la durée du séjour dans la localité partenaire. Il faut justifier l'engagement d'une remplaçante ou d'un remplaçant. Le canton prend charge au maximum le nombre de leçons correspondant au degré d'occupation, pour autant qu'aucune solution interne à l'école n'ait été trouvée. L'acceptation de la demande a pour effet d'augmenter le budget de l'école dans le domaine des coûts du personnel, engendrant un dépassement autorisé du budget pour le montant en question.  
Le canton ne contribue par contre pas aux frais de remplacement pendant la période où la classe partenaire séjourne dans le canton de Berne.
- Le canton verse des contributions forfaitaires (sur le compte de classe) :
  1. 60 francs par élève pour une semaine d'échange linguistique avec visite réciproque de même durée de la part de la classe partenaire
  2. 30 francs par élève pour une semaine d'échange linguistique organisée pour moitié dans chacune des régions linguistiques
  3. 30 francs par élève pour une semaine d'échange linguistique sans visite réciproque de la classe partenaire ou pour une activité commune dans un lieu tiers
  4. 10 francs par élève et par jour pour une à deux journées d'échange (p. ex. excursion lors d'une semaine hors cadre)

Si l'école n'a pas de comptes de classe, l'acceptation de la demande a pour effet d'augmenter le budget de l'école sur le compte correspondant, engendrant un dépassement autorisé du budget pour le montant en question.

Des demandes de contributions peuvent aussi être adressées auprès d'autres institutions (Movetia, etc.). Elles doivent être mentionnées sur le formulaire de demande adressé au canton.

Le formulaire de demande de contributions doit être adressé à l'OMP au plus tard 3 semaines avant l'échange.

Décision du comité directeur de l'OMP du 25.01.2018 / modifications du 22.08.2018 et du 15.03.2022